

## La Boutique FFMCO6

Bon de commande à découper et retourner à la FFMCO6 (adresse en bas de page)

|                                                                                          |          |   |   |    |     |          |        |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------|---|---|----|-----|----------|--------|
| NOM / PRENOM                                                                             |          |   |   |    |     |          |        |
| ADRESSE :                                                                                |          |   |   |    |     |          |        |
| C P / VILLE :                                                                            |          |   |   |    |     |          |        |
| DESIGNATION                                                                              | Quantité |   |   |    |     | Prix     | TOTAL  |
| TAILLE                                                                                   | S        | M | L | XL | XXL | unitaire | T.T.C. |
| T-shirt FFMCO6 gris/noir (1)                                                             |          |   |   |    |     | 60.F     |        |
| T-shirt 20 ans noir/gris/blanc (1)                                                       |          |   |   |    |     | 60 F     |        |
| Sweat FFMCO6 gris/noir (1)                                                               | Indispo. |   |   |    |     | 150 F    |        |
| Porte-clefs FFMCO6 (mousse)                                                              |          |   |   |    |     | 20 F     |        |
| Porte-clefs FFMCO6 (mousqueton)                                                          |          |   |   |    |     | 20F      |        |
| Pin's 2001                                                                               |          |   |   |    |     | 30 F     |        |
| Motocollant 2001 (2)                                                                     |          |   |   |    |     | 10 F     |        |
| Motocollant 2000 (2)                                                                     |          |   |   |    |     | 10 F     |        |
| Frais d'expédition                                                                       |          |   |   |    |     | 15 F     |        |
|                                                                                          |          |   |   |    |     | TOTAL    |        |
| (1) Préciser la couleur (2) joindre une enveloppe timbrée à 3F si pas commande vêtements |          |   |   |    |     |          |        |

### Bulletin d'Adhésion F.F.M.C.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. domicile : ..... Portable : .....

E-mail : .....

Date de naissance : .....

Moto(s) : .....

☐ Première adhésion ☐ Ré adhésion (N° Carte .....)

Je veux adhérer à la FFMCO6 Signature :

Coupon à retourner en joignant **un chèque de 200 F à l'ordre de FFMCO6** (cotisation 2001) et un timbre à 8 F (1ère adhésion) ou à 4,20F (ré-adhésion)

**FFMC 06, chez Joseph QUERE, Les Eucalyptus, 113, rte de Sospel, 06500 MENTON.**

# CONTACT

## FFMC

N°8 - Juin 2001

Revue de la Fédération Française des Motards en Colère des Alpes Maritimes  
Journal d'Information et d'entraide motarde

distribué à + de 2 000 exemplaires

Parution à chaque fois que c'est nécessaire

---

## 600 MOTARDS EN COLERE : LE BILAN

Le ciel avait décidé d'apporter son soutien aux motards en colère, ce 21 avril, puisque c'est sous un soleil à peine voilé par quelques nuages « rebelles » que plus de **600 motards** sont venus, une fois encore, exprimer leur ras le bol face à l'indigence et l'hypocrisie des mesures des pouvoirs publics en matière de sécurité routière, terme on ne peut plus mal approprié.

Dans la masse bigarrée des motos multicolores de toutes marques, on pouvait noter la présence de quelques cyclomoteurs et scooters, preuve que le discours de la FFMC à l'adresse des plus jeunes et de tous les usagers de deux-roues motorisés n'est pas une simple formule de rhétorique

Le point fort de la manifestation fut la démonstration de l'absurdité d'un véritable racket d'État. Ainsi, 600 motards ont tenu à verser leur obole **d'un franc** au péage de St Isidore, provoquant ainsi un encombrement indescriptible à cette sortie. Plus soucieuse d'empocher l'argent des usagers que de dialoguer, **ESCOTA** n'a daigné déléguer aucun de ses responsables à notre rencontre ni même ouvrir ses barrières pour désengorger le péage, occasionnant, de fait, beaucoup de soucis aux gendarmes du peloton autoroutier que la Préfecture n'avait pas jugé utile d'avertir !

Ce coup de colère des motards azuréens doit sonner comme un coup de semonce à l'adresse des pouvoirs publics. C'est bien un immense ras le bol que les citoyens motards ont voulu exprimer en n'occasionnant qu'une gêne minime aux autres usagers. Il ne fait pas de doute que si nous n'obtenions pas rapidement des signes probants d'une prise en compte sérieuse de nos revendications, les mêmes motards pourraient, une très prochaine fois, exprimer leur colère avec tout autant de calme et de détermination, sans violence mais avec moins de soucis de ne pas gêner la vie niçoise !

On notera également l'excellente couverture médiatique de notre manifestation puisque, outre les médias locaux (France 3 Côte d'Azur et Nice-Matin), M6 Nice a réalisé un reportage diffusé le 18 en régional et le 21 en national et que France 2 en a fait de même pour son 20 heures du 21.

Marc 

---

Revue éditée par l'association  
FFMC06. E-mail: [ffmc06@chez.com](mailto:ffmc06@chez.com)

Association d'intérêt général régie par la loi de 1901, déclarée à la Préfecture des A.M. et affiliée à la Fédération Française des Motards en Colère. La reproduction même partielle de tout matériel publié dans ce journal est interdite sauf autorisation préalable.  
Tirage à 2000 exemplaires environ.

Monsieur le Président,

La **Fédération Française des Motards en Colère des Alpes Maritimes** (FFMC 06) se bat depuis plus de 20 ans pour améliorer concrètement la sécurité routière. Par la présente, nous vous faisons part de quelques préoccupations dont l'importance ne vous échappera pas, nous en sommes convaincus. En effet, à ce jour, il n'existe dans notre département aucune aire sécurisée permettant d'apprendre ou perfectionner la connaissance dynamique d'un véhicule par son conducteur.

Pourtant, dans sa grande sagesse, le code de la route est articulé autour d'un solide postulat de base : **la maîtrise du véhicule**. Mais aujourd'hui, comment l'usager de la route peut-il apprendre à le faire réellement, sans danger pour autrui ? De par les spécificités de leur véhicule, les motards sont très sensibles à la sécurité routière. Aussi, notre expérience en la matière nous amène à analyser la situation actuelle.

Dans le "cycle de développement" de l'usager du deux-roues motorisé, il existe bien sûr une formation initiale. Mais nous sommes convaincus qu'aucun jeune conducteur ne sait réellement maîtriser son cyclomoteur après les 3 heures notoirement insuffisantes du **BSR**. Il lui faut construire son expérience en situation, présentant souvent un risque pour lui et pour les autres. De même, lorsqu'un conducteur change de véhicule et qu'il désire en appréhender le comportement, la phase d'apprentissage est également obligatoire, apprentissage qui peut s'avérer dangereux !

Le code de la route dit vrai : **La maîtrise du véhicule est une condition impérative** ! Pour ce faire, la vitesse doit être adaptée en permanence au trio conducteur/véhicule/contexte et ceci implique nécessairement une connaissance de son propre potentiel, du potentiel du véhicule et l'analyse en temps réel du contexte routier. L'anticipation de tout problème devient alors possible et les situations d'urgence restantes peuvent être mieux maîtrisées.

## Dans ce numéro

Bilan manifestation du 1  
21/04/2001

Pour la création d'une 2  
aire sécurisée

Week-End FFMCO6 3

Dernière Minute 3

Pax Vobiscum (en guise 4  
d'orientations)

Pensée du mois 5

Brève 5

Petite histoire 6  
des limitations de vitesse

Ballade FFMCO6 7

Stage de perfectionnement 7  
à la conduite URGENCE

La **création d'un site dédié** offrirait à tous les conducteurs de deux roues motorisés la possibilité de mieux comprendre leur véhicule (réactions aux freinages, évitements, comportement sur différentes surfaces, etc.) et, de manière complémentaire, de s'auto évaluer (réflexes, vision)... Tous ces points et bien d'autres pourraient être développés sur un lieu public, réservé à cet usage, aisément accessible géographiquement et gratuit.

Dans ce cadre, la **FFMC 06** peut apporter son concours à l'élaboration d'un tel projet. Connaissant votre souci d'œuvrer pour l'amélioration du bien-être et de la sécurité de nos concitoyens, notre mouvement serait honoré de pouvoir travailler avec vous dans ce sens. Par ailleurs, en leur qualité de citoyens responsables, les usagers de la route, et particulièrement ceux de "deux-roues" motorisés, vous sauraient gré d'être l'artisan d'un projet original pour notre pays, peut-être même précurseur et, dans tous les cas, réellement et résolument axé autour d'une démarche constructive, valorisante et préventive.

La **FFMC 06**, mouvement indépendant, fortement ancré auprès des utilisateurs de deux-roues motorisés, ne manquera pas de rapporter loyalement à ces adhérents et sympathisants, y compris sur le plan national et européen, la suite que vous voudrez bien donner à notre requête. Elle se tient donc à votre disposition pour entamer un dialogue sincère et franc.

Vous en remerciant par avance, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en notre respectueuse considération citoyenne.

**Alain PERLES**

Vice-Président

1: Brevet de Sécurité Routière obligatoire pour la conduite d'un cyclomoteur.

Le Conseil d'Administration de la FFMCO6 organise une ballade le dimanche 17 juin. Destination : les montagnes Ligures, par la vallée de la Nervia, au dessus de Bordighera. Rendez-vous habituel à 9 heures devant le « Flore », bd. Kennedy à Cagnes sur Mer (en face de l'hippodrome) ou à 10h30, en bas de la bretelle d'autoroute, près de la résidence «des Eucalyptus» à Menton (sous le viaduc autoroutier). Les participants devront prévoir boisson, casse-croûte et essence.

**Renseignements, tél. Joseph au : 06.67.30.89.60**

## URGENT - STAGE DE PERFECTIONNEMENT A - URGENT - LA CONDUITE MOTO -

### Objectif :

- Meilleure maîtrise de la moto et de son comportement.
- Améliorer la connaissance des risques inhérents à la conduite d'une moto.
- Améliorer les capacités à gérer des situations à risque, afin d'atteindre des comportements adaptés par rapport aux autres usagers.

### En pratique :

- 2100 francs par stagiaire (formation par des professionnels, repas et hébergement inclus)



- 9 places sont disponibles. Donc, les 9 premiers adhérents ayant versé les arrhes (50% du montant, encaissés en fin de stage) seront retenus. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'AFDM. et envoyés à l'adresse :

**FFMCO6 chez QUERE JOSEPH**

« Les Eucalyptus », 113 route de Sospel, 06500 MENTON

Tel : 06.67.30.89.60

E-Mail : ffmco6@chez.com

### Extra :

- Cette formation donne droit à une réduction à vie de 20% sur la prime de base à l'Assurance Mutuelle Des Motards et surtout apporte un plaisir infiniment accru dans la conduite de nos bécanes.

**INSCRIVEZ-VOUS VITE !!!**

**1899** : La vitesse des automobiles est limitée (à 30 km/h en rase campagne, à 20 km/h en agglomération)

**1922** : **Premier code de la route : les limitations de vitesse sont abolies, à chacun d'adapter sa vitesse...**

**1954** : La vitesse en agglomération est limitée : à 50 km/h pour les poids lourds, à 60 km/h pour les autres véhicules à moteur

**1961** : Limitation ponctuelle à 90 km/h sur les 2 100 km de routes les plus chargées uniquement les fins de semaine

**1969** : Limitation pour les nouveaux conducteurs à 90 km/h pendant un an

**06/1973** : Les limitations sur routes (à 110 km/h sur les routes à grande circulation, à 100 km/h sur les autres routes)

**12/1973** : Nouvelles limitations temporaires (à 90 km/h sur les routes, à 120 km/h sur les autoroutes)

**1974** : Limitations généralisées (à 90 km/h sur routes, à 110 km/h sur voies expressées à 2x2 voies, 130 km/h sur autoroutes)

**1982** : Limitations sur chaussée mouillée (à 80 km/h sur routes, à 100 km/h sur voies expressées à 2x2 voies, 110 km/h sur autoroutes)

**1983** : Instauration des limiteurs de vitesse poids lourds & transports en commun

**1985** : Prohibition de la vitesse anormalement réduite pour ne pas gêner la marche normale des autres véhicules et à moins de 80 km/h sur la voie de gauche des autoroutes

**1990** : Limitation en agglomération à 50 km/h pour tous véhicules, à 70 km/h sur arrêté du maire ou du préfet, à 80 km/h sur le périphérique parisien

**1992** : Instauration du permis à points

**1998** : La contravention de grande vitesse devient délit inscrit au **c a s i e r j u d i c i a i r e** (+ de 50 km/h au dessus de la vitesse maximale autorisée).

**2001** : Extension aux polices municipales de la faculté de sanctionner des infractions du seul ressort, jusque-là, de la Police Nationale.

**Et demain ? : Projet de brider à la construction la vitesse des véhicules ou d'installer des mouchards comme sur les poids-lourds, automatisation des P.V. !!!**

En observant cet historique, on est frappé par l'implacable logique qui sous-tend la rédaction des textes supposés compléter le Code de la Route : Ceux-ci évoluent toujours vers la déresponsabilisation de l'utilisateur, lui laissant toujours moins de libre arbitre. Demain, on pourrait voir fleurir des dispositifs électroniques de limitation facilitant une répression toujours accrue. «Big Brother» s'installe parmi nous ! Mais déjà, le conducteur est soumis à l'arbitraire de quelques petits chéfaillons municipaux ! Où sont là-dedans la prévention et la formation ? Nul doute que cet arsenal répressif grandissant ne fera que creuser encore davantage le fossé d'incompréhension entre des usagers confrontés à une réalité qui va bien au-delà du seul facteur «vitesse» et de prétendus responsables pour lesquels le terme «sécurité routière» n'est qu'un prétexte pour emplir facilement les caisses de l'État ou des Collectivités Territoriales.

Or ce n'est évidemment pas en déresponsabilisant continuellement l'utilisateur qu'on obtiendra de lui son adhésion à des thèses qui ont maintes fois fait la preuve de leur innocuité. L'Education Nationale ainsi qu'un grand nombre d'entreprises l'ont déjà admis depuis longtemps, chacun dans leur domaine. Il semble donc que les Ministres des Transports qui se succèdent depuis trente ans soient sourds ou que la démagogie tienne plus de place que l'efficacité dans leurs préoccupations.

Alain

## - En bref ! -

Un motard d'une quarantaine d'année aurait été interpellé la semaine dernière à Nice alors qu'il tentait d'enlever une fillette sortant de son collège. L'homme aurait finalement été relâché après l'audition de la gamine qui aurait indiqué aux policiers que le motard était en fait son propre père et que, si elle se débattait si véhémentement, c'est qu'elle avait trop honte de monter sur sa BMW. Fille ingrate !

*Alphonse Patamobe*

## - Statistique -

Selon une étude du SETRA (Service d'Étude Technique des Routes et Autoroutes), au moins 50 % des décès de motards contre les glissières métalliques pourraient être évités par l'adoption de dispositifs adéquats, sans parler des mutilations graves qui pourraient également être évitées.

Source : FEMA

## - Week-End FFMC 06 -

En ce début d'été, notre région est encore plus belle et notre cuisine locale toujours aussi délicieuse...Cocorico !!! Le Conseil d'Administration de la FFMC06 organise une ballade/soirée motarde le 23 juin **réservée aux adhérents FFMC et à leur famille**. Compte tenu de l'éloignement, nous avons jugé préférable d'assurer l'hébergement des participants sur place. Malheureusement, nous n'avons que **53 places disponibles**. Les personnes intéressées sont donc priées de se faire connaître dans les plus brefs délais auprès de Joseph, qui leur indiquera les modalités pratiques. Le montant de la participation est fixé à **200 F par personne** et les inscriptions ne seront définitivement enregistrées qu'à réception du chèque correspondant, avant le vendredi 8 juin prochain, dernier délai IMPERATIF.

**Renseignements chez Joseph Tel : 06.67.30.89.60**

# DERNIERE MINUTE

La Préfecture des Alpes-Maritimes refuse d'inscrire le stage AFDM au PDASR

Afin de financer en partie le prochain stage AFDM, au mois de septembre 2001 (voir en page 7), et dans le but exclusif de permettre à tous les participants de bénéficier d'une prise en charge partielle des frais d'inscription, la FFMC06 avait déposé une demande de subvention, dans le cadre du PDASR (Plan Départemental d'Action pour la Sécurité Routière) auprès de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

Nous venons de l'apprendre, **alors que, par trois fois déjà dans les années antérieures, notre projet avait été reconnu, cette année le Préfet ne l'a pas estimé digne d'être inscrit au PDASR**

Nous ne doutons pas que d'autres projets de prévention méritaient également une aide. NOUS DIRA-T-ON LESQUELS ?

Quant à nous, nous ne pouvons qu'être atterrés par cette conclusion. Notre demande était pourtant modeste ! Mais au-delà du dépit légitime que nous ressentons, c'est aussi et surtout la colère qui prévaut. Comment, en effet, comprendre qu'une action éminemment préventive, valorisante et, en fin de compte, oeuvrant pour une amélioration certaine de nos comportements d'utilisateurs, donc allant dans le sens de la sécurité de tous, peut-elle ne pas être digne d'intérêt pour l'administration alors que dans le même temps l'arsenal répressif est renforcé et que le discours officiel ne cesse de fustiger le manque de responsabilité de nos concitoyens ? Voilà donc une association, la FFMC, qui, joignant l'acte à la parole, met en œuvre un dispositif de formation efficace ! Voilà donc des usagers, des motards, des individus responsables, qui, ne se contentant pas de l'expérience acquise sur la route mais désireux de faire encore mieux et d'apprendre encore, se donnent la peine de financer sur leurs deniers une formation dont les bénéfices profiteront concrètement à la collectivité ! Voilà un exemple de ce que peut-être une véritable politique de prévention en matière de sécurité routière, tout cela jugé insignifiant aux yeux des mêmes qui préfèrent encore et toujours nous rebattre les oreilles avec leur discours péjoratif et justifieront demain encore les chiffres de l'accidentologie par des poncifs éculés et des arguments parcellaires.

Trop de morts sur les routes des Alpes-Maritimes ? Trop de comportements dangereux conduisant à une hécatombe lamentable ? Mais que faites-vous donc, Monsieur le Préfet, pour que cela cesse vraiment ? Que faites-vous donc sinon doter les forces de l'ordre de nouveaux radars encore plus performants ? Que faites-vous pour améliorer l'état déplorable des routes du département que la Cour des Comptes a épinglé dans son dernier rapport ? Rien ! Ou pas grand-chose, ce qui est pire !

Les adhérents et les sympathisants de la FFMC apprécieront à sa juste valeur la crédibilité du discours officiel. Et si l'on veut parler d'irresponsabilité, nous ne sommes pas loin de penser que les Pouvoirs Publics en sont un exemple éloquent.

Le Bureau de la FFMC06

# Pax Vobiscum<sup>1</sup>

Chaque jour, la rubrique des faits divers relate une actualité routière qui fait frémir : Un couple de motards assassiné par un automobiliste ulcéré d'être dépassé ; deux morts, trois orphelins ! Un pompier plombé comme à la foire par un motard ne supportant pas de devoir céder le passage au véhicule d'urgence (Editorial de Motomag n°175) ! Un motard proprement envoyé au tapis par un automobiliste mécontent d'être dérangé dans sa communication téléphonique ! Et des rétroviseurs expédiés au paradis de la pièce détachée par les méchants coups de pied vengeurs de motards excédés par les manœuvres intempestives d'automobilistes inattentifs ! La liste est longue. Sans parler du non respect des signaux d'arrêt, des distances de sécurité, des changements de direction sans clignotant, etc. Mais le plus grave, c'est cette tendance **intolérable** à transformer le moindre déplacement en affrontement ou règlement de compte.

Circuler à moto relève souvent de l'**instinct de conservation** : Avoir les yeux partout, repérer les automobilistes hésitants, distraits, en conversation téléphonique (vital, bien sûr, le téléphone au volant !), compter le nombre de ceux qui sont décidés à «griller» le feu rouge de l'autre voie ou à forcer le passage, etc. Combien de motards ont-ils été envoyés à l'hôpital ou au cimetière par de tels automobilistes persuadés que leur caisse en acier les rend invulnérables ? S'il y a invulnérabilité, alors, cela ne les excuse pas mais, bien au contraire, les accable !

J'entends d'ici les cris d'orfraie poussés par des automobilistes offensés : “Les motards aussi font des fautes, ce ne sont pas des saints”. Sauf que selon la **Mutuelle des Motards**, la responsabilité de ces derniers n'est pas engagée dans **80% des accidents dans lesquels ils sont impliqués**.

Conduire un véhicule, quel qu'il soit, n'est pas un acte anodin. Il impose de maîtriser en toutes circonstances son engin, de respecter quelques règles élémentaires et, ce faisant, les autres (et donc, soi-même). La route n'est pas un champ de bataille. Il reste encore beaucoup à faire pour que la raison et la courtoisie soient la règle commune. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que la majorité de nos concitoyens se comportent plutôt sagement au volant ou au guidon, que personne n'est infaillible, pas même un motard.

A nous aussi d'être tolérants, même si, souvent, nos sueurs froides nous incitent à des mesures bien plus radicales.

Nous, **motards de la FPMC**, nous croyons à la **responsabilisation des citoyens**. Nous refusons la **répression systématique** utilisée comme seul argument de lutte contre la violence routière. Nous lui préférons une **véritable formation**, dès le plus jeune âge, assortie de remises à niveau périodiques, d'une sensibilisation aux dangers de la route et adaptation des comportements aux circonstances et aux événements. Nous prônons le **partage** de la rue et de la route dans le respect de l'autre, surtout des plus fragiles (piétons, cyclistes, cyclos). Et **nous exigeons** des routes correctement équipées et entretenues ainsi que l'accès pour tous, sans discrimination par l'argent, aux voies les plus sûres que sont les autoroutes.

Utopie ? Voire ! Une société qui exclut, qui écrase ses citoyens les plus modestes, les minorités, qui n'accorde de valeur qu'aux compétiteurs, aux gagnateurs et à l'argent, ne peut pas s'attendre, de la part de ceux qu'elle relègue à l'arrière-plan, à d'autre expression que celle de la violence, au “chacun pour soi” et au mépris des lois. La lutte contre la violence routière ne peut donc pas être traitée isolément de toute autre forme de luttes contre les violences, à commencer par celles de la société elle-même contre ses propres citoyens.

Mais si nous ne sommes pas près de voir se lever l'aube du jour où chacun respectera son prochain, nous pouvons déjà œuvrer, pour notre propre sécurité et celle de ceux qui nous sont chers, pour que dans nos déplacements, quel qu'en soit le mode, l'attention et la courtoisie soit nos règles de... conduite !

C'est probablement là que se trouve le sens véritable des mots **solidarité**, **tolérance** et, finalement, **liberté**. C'est la teneur du message de la **FPMC**.

A nous de le faire connaître aux **citoyens-motards** pour qu'ils viennent nous renforcer et défendre avec nous nos libertés. Sans quoi, le jour n'est pas loin où il faudra aussi partager notre lit avec «**Big Brother**».

Marc LEBLANC

1: La Paix soit avec vous.

# LA PENSEE DU MOIS

Chacun le sait, le rôle de président d'une association ne se résume pas à être celui qui donne les orientations ou qui sait faire avec sa bouche des bruits de klaxon de vieille guimbarde.

Que nenni, le Président est un être humain sensible qui pense, qui réfléchit et qui souffre comme n'importe lequel des membres de l'association.

Alors, voilà ! Joseph nous a dégotté un petit texte de derrière les fagots qui résume, en peu de mots, ce que le concept de solidarité contient de réalité humaine et ce, à un moment où nos Assises s'appêtent à mettre nos statuts en accord avec notre façon de penser. A vous d'en juger.

On rappellera au passage que Joseph est un adepte de Moto Guzzi, ce qui aidera, nous n'en doutons pas, à la compréhension de ce qui suit.

## SOLIDARITE :

La solidarité naît de la douleur et non de la joie. Chacun se sent plus proche de qui a partagé avec lui un moment pénible que de qui a partagé avec lui un événement heureux.

Le malheur est source de solidarité et d'union, alors que le bonheur divise. Pourquoi ? Parce que lors d'un triomphe commun, chacun se sent lésé par rapport à son propre mérite. Chacun s' imagine être l'unique auteur d'une commune réussite.

Combien de familles se sont divisées à l'heure d'un héritage ? Combien de groupes de rock and roll restent soudés... jusqu'au succès ? Combien de mouvements politiques ont éclaté, le pouvoir pris ?

**Étymologiquement, le mot “sympathie” provient d'ailleurs de «sun pathain» qui signifie “souffrir avec”. De même, “compassion” est issu du latin**



**«cum patior» signifiait, lui aussi, “souffrir avec”.**

C'est en imaginant la souffrance des martyrs de son groupe de référence qu'on peut un instant quitter son insupportable individualité.

C'est dans le souvenir d'un calvaire vécu en commun que résident la cohésion et la force d'un groupe.

Edmond Wells,

Encyclopédie du savoir relatif et absolu. Tome 2.

## Brève

### Enfin une bonne nouvelle !

La vitesse limite autorisée pour les motos va être relevée de 20 km/h. Non ! Vous ne rêvez pas ! Il faut dire que le gouvernement US, après une très lourde insistance dont il a le secret, vient d'obtenir de celui du Japon que cette vitesse limite soit portée de 80 à 100 km/h pour favoriser les importations dans ce pays des... Harley Davidson ! Ah, ces Bikers ! Que ne feraient-ils pas pour rester toujours derrière ? Si seulement Monsieur J-C. Gayssot voulait bien favoriser l'importation des Buell en France !